

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Aménagement/Budget communautaire : Programme Alimentaire Territorial : Subvention à l'association Let's Food

**Séance du 04 octobre 2023
2^{ème} convocation
Délibération n°57**

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati , BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maarifa, MADI OUSSENI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : MROIVILI Mouhamadi Moindjie

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu la délibération n°9 en date du 02/03/2022 du conseil communautaire approuvant le Projet Alimentaire de Territoire de la 3CO,

Vu le courrier de la DAAF daté du 22 février 2022 annonçant la reconnaissance officielle de niveau 1 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation du PAT « Mobilisation des citoyens et des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour le PAT de la 3CO » porté par la 3CO ;

Vu la convention DAAF (n°67/DAAF/2022 du 8 août 2022), la décision de financement ADEME n°22MYD0018 et le compte-rendu du comité de programmation du GAL Ouest grand sud du 01/07/2022, accordant les financements sollicités du projet,

Eléments de contexte :

L'association Let's Food, association loi 1901 créée en 2017 partenaire de l'ADEME sur les questions alimentaires sur 14 territoires (France et étrangers), propose, en cohérence avec le Programme National pour l'Alimentation (PNA 2019-2023), une formation en ligne à destination des territoires d'outremer à **destination des élus locaux, des agents territoriaux, des acteurs économiques et des administrés.**

La Polynésie Française et la nouvelle Calédonie ont été les premiers terrains de travail qui les ont poussés à proposer des formations en lignes accessibles au plus large pour coconstruire une stratégie alimentaire résiliente adaptée aux besoins et aux spécificités de chaque territoire.

La subvention proposée représente 1/6^{ème} de 30% du coût total de 79200€. Soit 3400€ par collectivité d'outremer. Ce coût inclut un tronc commun et un module spécifique au territoire. Les 70% restants sont pris en charge par l'ADEME.

Les modalités de réalisation s'appuient sur un comité technique local (les différents participants : intercommunalités, département de Mayotte, ARS, DAAF sont au courant et ont acté le principe le 03 août dernier) et sur un comité de pilotage à mettre en place avec les différents financeurs.

Considérant la position pilote de la 3CO sur Mayotte en tant que première collectivité porteuse d'un Projet Alimentaire Territorial.

Considérant que ce projet représente une opportunité de faire collaborer et monter en compétences les acteurs du territoire sur les enjeux alimentaires et les stratégies de résilience alimentaire.

Considérant que le calendrier du projet, prévu d'octobre 2023 à octobre 2024, est en adéquation avec la phase d'émergence en cours du PAT de la 3CO.

LE CONSEIL communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'approuver la demande de subvention à hauteur de 3 400€ de l'association Let's food.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré le 04/10/2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa

Président de la Communauté des Communes du Centre Ouest